

## Contrôle Industriel Belge a.s.b.l. Organisme de contrôle agréé

Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

36855

Vilvoorde: 277 Mechelsesteenweg - 1800 Vilvoorde

Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières

: 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-I

cibic@skynet.be

CONFIDENTIEL

T.V.A. BE 0406.671.312 cibic@skynet.be		TOT OVICE	ante
Thetallation electrique domesti	que BT /	IBI EXIS	Lance
Rapport d'inspection - Installation électrique domesti			
15/14/10/11/03			
oncerne : Contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique ype d'habitation : Imaison im	AGE -	Alph	RI
oncerne : Contrôle dans le cadre d'une vente concerne : Contrôle dan	1.60 1	26/_ 8	CKITT
ype a nabitation.		Na	
emandeur :code EAN de l'installation	= /1	1 000	For
ersonne sur place: A late 4 - Coll	De Aline		
code EAN de l'installation code EAN de l'installation dersonne sur place :	es client :	Na	
A visito: 14 holyDate d'émission : A. Mallon Reference	es chem -	•	
Date de Visite	71 bis 🗆 27	8	
déférentiel procedure CID-assi	Out with M	The state of the s	
Description de l'installation visitee :	ment: 20	A	/
Protection : M	ombre de circ	cuits termin	aux : 🞾
Tension d'utilisation : Д Nombre de tableaux : n Nombre de tableaux : n			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			n n 011
Contrôles par examen visuely services	En ordre	Pas en	n.a. ou dérog.
Description		ordre	ucrog.
		X	
. / Linetallation	14		
Correspondances des schémas à l'installation	X		
Etat du matériel electrique instance	X	X	
Correspondances des schémas à l'installation  Etat du matériel électrique installé  Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des	X	X	all-vi
Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des		X	UF-19
Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test  dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	X	X	-UF-10
Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test  Note: différentiel plombé non plombale no à nouveau plombé		X	17.431.30
Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test  dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test  Note : différentiel residuel plombé non plombable à nouveau plombé  Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels  Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X	17.45130
Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  Mesures de protection place proper bouton de test  dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test  Note : différentiel plombé non plombable à nouveau plombé  Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels  Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		X	
Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  Mesures de protection propre bouton de test  dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test  Note : différentiel plombé non plombable à nouveau plombé  Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels  Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la  continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	×
Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  Mesures de protection proper bouton de test  dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test  Note : différentiel plombé non plombable à nouveau plombé  Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels  Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la  continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils  Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	X
Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  Mossibles à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test  Mote : différentiel plombé non plombable à nouveau plombé  Note : différentiels  Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels  Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la  continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils  Matériel électrique fixe ou à poste fixe  Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	X X	X	X
Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test  Note : différentiel plombé non plombable à nouveau plombé  Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels  Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la  continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X X	X	X

## Conclusion:

☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité 🔎 au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente

☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom	et visa	de	l'inspecteur	:1
Pour	CIB,		11	107



Nom et visa du demandeur pour réception :



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé - Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Vilvoorde : 277 Mechelsesteenweg - 1800 Vilvoorde

Tél : 02 245 46 95 Fax : 02 215 12 78

Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières

: 61/63 – Rue Grand-Vinâve – 4101 Jemeppe-Sur-Meuse

Tél: 04 234 17 00 Fax: 04 234 17 80

T.V.A. BE 0406.671.312

cibic@skynet.be

C I B 1,V.A. BE 0400.07 2.020
ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 23/14/03
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différence demons Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.  Il v a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du
sectionneur de terre.  Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants:
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants:
□ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
□ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.  □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité  □ ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).  □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.  □ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de  □ manière efficace aux endroits suivants:
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants:
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants:
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants:
☐ Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :
* Absence de plan étectique de l'installation * Absence de pichograme de sécurité poli
I To lie de la Vice of Religion du moles
nous se for Vous d'éte mine les Tennants of
about stants de certains circuits et ten des fre de Courants mon prencies de brockes de Tene
it est inter dit de branches des offare les de
Classe I.